



**Aux personnes et organismes intéressés d'une municipalité
dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Longueuil**

**Avis de la date d'entrée en vigueur et de publication d'un règlement
modifiant le schéma d'aménagement et de développement**

Lors de sa séance tenue le 30 avril 2026, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

2. Résumé :

Le conseil des ministres a adopté une nouvelle orientation gouvernementale en matière d'habitation intitulée Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages (OGAT Habitation). Cette nouvelle OGAT Habitation marque la première étape vers la publication du corpus complet des nouvelles OGAT dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

La ministre a exigé que les MRC et les agglomérations faisant partie des Communautés métropolitaines (CM) se conforment à la nouvelle OGAT dans le délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Le Règlement CA-2016-255 dotant l'agglomération de Longueuil d'un Schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur en décembre 2016. Des modifications sont requises afin d'actualiser le portrait ainsi que le diagnostic lié à l'habitation, et pour intégrer des cibles spécifiques en matière de logement afin de se conformer à l'OGAT Habitation.

Ce règlement a été approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal qui a délivré un certificat de conformité au Plan métropolitain le 11 juin 2026 et approuvé par le ministre des Affaires municipales le 25 juin 2026 attestant que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 juin 2026.

Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 6 juillet 2026.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville